

La caisse de pension invitée à livrer ses chiffres

Fribourg Le Syndicat des services publics a demandé à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat des informations relatives à ses comptes annuels.

Le bras de fer se poursuit entre le Syndicat des services publics (SSP) et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). En décembre, le premier a voulu obtenir de la seconde des informations relatives à ses comptes annuels 2019. Mais comme ceux-ci ne sont pas encore bouclés, la caisse de pension n'a pas donné suite à cette demande. Le SSP a alors saisi l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Cette dernière vient d'émettre une recommandation donnant raison au syndicat.

En effet, Martine Stoffel, préposée cantonale à la transparence, recommande à la CPPEF de donner accès à son taux de rendement et à son taux de couverture «dès qu'elle en dispose, mais au plus tard le 9 mars». Si la caisse ne devait pas être en mesure de fournir des chiffres définitifs, elle est invitée à mettre à disposition des taux provisoires ou des «documents qui contiennent des informations sur ces taux, par exemple les instruments de pilotage». Là encore, le délai est fixé au 9 mars.

Martine Stoffel estime que le taux de rendement et le taux de couverture de la caisse de prévoyance sont des documents officiels soumis à la loi sur l'information. Le projet d'assainissement de la CPPEF figurera au menu du Grand Conseil dans sa session du 24 au 27 mars. Dans cette perspective, «la préposée est d'avis que l'intérêt public à disposer de ces informations avant le début du débat est très élevé».

Comment la CPPEF va-t-elle répondre à cette recommandation? «La procédure veut que nous ne rendions une décision que dans un certain délai. Par ailleurs, nous attendons également une seconde recommandation de l'Autorité cantonale de la transparence relative à l'établissement d'une troisième expertise de la caisse, demandée par le SSP», répond Gilles André, directeur de la CPPEF.

Le comité de la caisse traitera de ces recommandations durant sa prochaine séance, le 19 mars. «S'agissant du taux de rendement de la fortune de la caisse, nous espérons pouvoir communiquer rapidement, le bouclage avançant normalement», ajoute-t-il.

La décision que prendra la CPPEF peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. En outre, pour mémoire, le SSP organise le 4 mars une journée d'actions et de grèves pour protester contre le projet de réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

FRANÇOIS MAURON